
**Réunion de la formation Agriculture
du 7 avril 2004**

SYNTHÈSE

La mesure de l'emploi agricole, la présentation des résultats du groupe de travail "Comparaisons macro-économiques entre l'agriculture et les autres activités économiques" et les conséquences sur les outils statistiques du découplage entre le montant des aides et le volume de la production qui caractérise la nouvelle politique agricole commune ont été les points forts de cette réunion.

Dans l'avis sur le programme à moyen terme 2004-2008, ainsi que dans l'avis sur 2004, figurait une recommandation du Conseil pour **une meilleure connaissance de l'emploi salarié et non salarié dans le secteur agricole**. Des travaux ont été engagés en partenariat par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Division « exploitation de fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus » de l'Insee afin d'exploiter le fichier de contrats de travail des salariés ressortissants de la MSA. Pour la Division « exploitation de fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus », la collecte des informations en provenance de la MSA se place dans un projet plus large que la seule connaissance de l'emploi agricole. La réflexion doit donc se poursuivre afin d'harmoniser la présentation des concepts et la comparabilité des sources statistiques de l'emploi agricole. Le SCEES a émis le souhait d'être associé plus étroitement à ces travaux.

Le projet de rapport du groupe de travail **"Comparaisons macro-économiques entre l'agriculture et les autres activités économiques"** a été présenté par Yves Ullmo (président), Lucien Bourgeois et Jean-Pierre Berthier (rapporteurs). Dans un premier temps, ce groupe a élaboré un tableau de bord dont les indicateurs faciliteront les comparaisons de l'activité agricole avec les autres secteurs de l'économie. Ensuite, il a bâti un **compte de patrimoine agricole** dont les premiers éléments chiffrés seront présentés à la Commission des Comptes de l'Agriculture en juin prochain. Le RICA reste la source privilégiée pour établir ce compte, même si le principe de pluralité des sources a été retenu après examen.

En ce qui concerne les **comparaisons macroéconomiques**, la démarche adoptée par le groupe a dû tenir compte de trois impératifs : la comparabilité, la pertinence et la disponibilité des indicateurs. Le résultat sera présenté sous la forme d'un tableau de bord croisant les activités avec les indicateurs thématiques. Ce tableau de bord fera l'objet d'une présentation annuelle à la Commission des Comptes de l'Agriculture (CCAN). Au total seize indicateurs, d'évolution pour la plupart, ont été retenus : indicateurs d'activité, de prix, de facteurs de production (travail et capital), de productivité, de résultats, d'investissement, de patrimoine. La demande intérieure et les échanges extérieurs seront également abordés.

Les représentants de la profession ont exprimé leur satisfaction à propos de ces travaux, qui sont une bonne illustration de la complémentarité entre la Commission des Comptes de l'Agriculture et le Cnis.

Le **découplage des aides** a été décidé lors de l'accord de Luxembourg du 26 juin 2003 : désormais les aides seront totalement déconnectées du volume de la production et seront remplacées par des aides directes. Ce découplage sera appliqué dans tous les Etats-membres totalement ou partiellement. L'exposé n'avait pas pour objet d'aborder les effets potentiels de cette mesure sur les exploitations mais ceux qu'elle aura sur les outils statistiques. La première incidence portera sur les comptes de l'agriculture. Se produiront sans doute des effets encore plus gênants sur la typologie des exploitations agricoles et la mesure de leur spécialisation.

Les exploitants percevront désormais une prime unique calculée sur une base historique. Le montant global des aides versées en fonction de la production entre 2000 et 2002 servira de référence pour calculer le montant pouvant être attribué à l'exploitant.

Selon la réforme, cependant, dans chaque Etat-membre, ce découplage peut n'être que partiel. En France, il sera différent selon les activités : type de culture, d'élevage, etc..

Dans **les comptes de l'agriculture** ces aides déconnectées de la production ne pourront plus être traitées comme des subventions sur les produits. Elles devraient plutôt être classées parmi les « autres subventions d'exploitations ». Les spécialistes de comptabilité nationale de l'Insee devront en prendre la décision avant 2006.

Le transfert des aides déconnectées de la ligne « subventions sur les produits » à la ligne « autres subventions » n'aura pas d'incidence sur le revenu. En revanche, l'effet ne sera pas neutre dans la structure du compte et la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB baissera.

Par ailleurs, les aides liées à la production sont actuellement incluses dans la valeur de la marge brute et donc dans les coefficients de marge brute standard (MBS) qui servent au calcul de la classification des exploitations. Après le découplage, la plus grande partie de ces aides ne sera plus affectée à des produits en particulier et ne pourra donc plus être incluse dans les coefficients de marge brute standard. La plupart des coefficients vont donc baisser, mais pas tous. Les incidences seront alors assez variables selon les secteurs. On constatera une baisse de la dimension économique moyenne des exploitations. Cette dernière dépend en effet de la marge brute totale. Cela aboutira également à des changements intempestifs dans **la typologie des exploitations**. La dimension économique agricole va baisser de 20 % environ dans les exploitations très concernées par le découplage. La répartition des exploitations par classe de taille sera fortement bouleversée. Les exploitations seront globalement considérées comme plus petites.

La typologie actuelle risque donc de devenir totalement inutilisable. Or cette typologie est communautaire. Des décisions devront donc être prises au niveau européen : le débat sur la question débutera en décembre prochain.

Enfin d'autres conséquences du découplage des aides en apparence moins graves gêneront les statisticiens dans les années à venir. En effet, en fonction des opportunités de marché, on pourrait assister à des développements rapides puis à des disparitions de petites productions. **Les spécialisations des exploitations** varieront à un rythme difficile à suivre.

Pour la troisième année, le Cnis a joué le rôle de Comité national du **RICA** (réseau d'informations comptables agricoles) conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 et a validé les grandes lignes de l'échantillon ainsi que les orientations proposées. Le RICA est une enquête européenne dont l'objet est de constater annuellement les résultats économiques des exploitations agricoles. Cette enquête est assez onéreuse car le SCEES collecte les données par l'intermédiaire des offices comptables. Les frais liés à la collecte des comptabilités sont remboursés à concurrence de 7 320 exploitations. Jusqu'ici, l'échantillon était de l'ordre de 7 800 exploitations environ. L'an dernier, il a dû être réduit à 7 320 exploitations pour des raisons budgétaires. Il en sera de même en 2004.

Une réflexion plus globale est engagée sur l'avenir du RICA : non seulement sur l'échantillon mais aussi sur le mode de collecte. Une présentation détaillée des nouvelles orientations sera faite devant la formation en 2005.

Enfin, l'examen des **avant-projets de programmes statistiques 2005** s'est clos par l'attribution d'avis d'opportunité favorables aux trois enquêtes présentées : l'enquête *sur la structure des exploitations 2005*, l'enquête *sur les pratiques culturelles 2006* et l'enquête *sur l'utilisation du territoire* dite TERUTI-LUCAS.

Il a simplement été précisé que la richesse de ces enquêtes, tant en taille d'échantillon qu'en quantité de variables, dépendra beaucoup des disponibilités budgétaires.